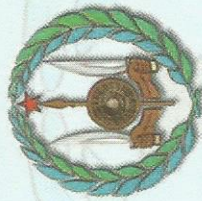


RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité - Égalité - Paix

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



جمهورية جيبوتي
وحدة - مساواة - سلام

وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي

DIPLÔME DU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
Vu la loi n° 96/AN/00 4^{ème} L du 10 Août 2000 Portant Orientation du Système Éducatif Djiboutien ;
Vu la loi n° 151/AN/06 5^{ème} L du 21 Juin 2006 modifiant la loi n° 96/AN/00 4^{ème} L du 10 Août 2000 ;
Vu le procès-verbal de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, établi le 24 Juin 2010
Par le Président du Jury, Professeur à l'Université de Bordeaux 3

CONFÈRE À M CHAABAH HOUSSEIN FARID

NÉ (E) LE 04/12/1990 A DJIBOUTI

LE DIPLOME DU BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SERIE : Scientifique

Mention : IIII

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

FAIT À DJIBOUTI, SOUS LE SCEAU DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE 03 Juillet 2010

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE PRÉSIDENT DU JURY

CHRISTIAN BOUQUET

Signature du titulaire

Le Ministre

ABDI IBRAHIM ABSIEH

N° 30346T